



Province de NAMUR - Arrondissement de NAMUR
COMMUNE DE GESVES

Service Urbanisme
Votre correspondant : *Marc EVRARD*

☎ 083/670 305
marc.evrard@publilink.be

ANNEXE 35
Formulaire I A

**Au Collège des Bourgmestre et
Echevins de la Commune de Gesves**

Objet : *DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME N° 1*

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir me délivrer un certificat d'urbanisme n° 1 comprenant, pour le bien sis à

.....
cadastré sectionn°
et appartenant à,
les informations visées à l'article 150 bis, § 1^{er} du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

Je joins à la présente un extrait de plan cadastral récent (1).

Date de la demande :
Nom et adresse du demandeur :
Signature du demandeur :

(1) Note relative aux échelles

(a) S'il s'agit d'un bien situé dans une ville ou une agglomération, le plan est établi à l'échelle 1/500^{ème} ou 1/1.000^{ème} ou 1/2.500^{ème}, et indique les immeubles et voiries environnants dans un rayon de 50 mètres.

Par agglomération, on entend tout ensemble d'habitations disposées le long de la voie publique de telle manière que celle-ci prend l'aspect d'une rue.

(b) S'il s'agit d'un bien situé en dehors d'une ville ou d'une agglomération, le plan est établi à l'échelle 1/2.500^{ème} ou 1/5.000^{ème} ou 1/10.000^{ème} et indique les immeubles et voiries environnants dans un rayon de 500 mètres.